



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/612
4 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 97 b) de l'ordre du jour

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES,
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES ET AUX PERSONNES DEPLACEES ET
QUESTIONS HUMANITAIRES : QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES ET AUX
PERSONNES DEPLACEES

Assistance humanitaire aux Iraquiens réfugiés et déplacés

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le spectacle qui s'offrait au monde au lendemain de la guerre du golfe Persique de janvier et février 1991 n'était que souffrances et désolation, situation aggravée par des catastrophes écologiques d'une ampleur sans précédent et l'effondrement de l'infrastructure essentielle à la survie des sociétés d'aujourd'hui. En mars et avril, par suite des troubles civils qui avaient éclaté après la guerre, la situation d'urgence la plus grave et la plus inattendue des 10 dernières années a amené quelque 450 000 personnes à se déplacer jusqu'à la frontière turque et environ 1,4 million à se réfugier en République islamique d'Iran.

2. Le 9 avril 1991, le Secrétaire général a nommé Sadruddin Aga Khan son Représentant exécutif chargé du Programme d'assistance humanitaire des Nations Unies pour l'Iraq, le Koweït et les zones frontalières iraquo-iraniennes et iraquo-turques pour assurer que des mesures efficaces soient rapidement prises pour remédier à cette situation. Avec la nomination du Représentant exécutif, un programme interinstitutions de secours humanitaires a commencé à prendre forme, qui englobe aujourd'hui les activités de huit organismes des Nations Unies, de 18 organisations non gouvernementales et d'un contingent de 500 gardes des Nations Unies. Au total, quelque 1 000 fonctionnaires internationaux travaillent en Iraq dans le cadre de ce programme.

3. Un certain nombre de précédents susceptibles de présenter un intérêt pour les efforts humanitaires à venir ont été créés : la décision de contribuer au rapatriement direct des réfugiés par un réseau "couloirs bleus", ce qui a

évité de devoir construire et d'administrer des camps de réfugiés; l'établissement et le déploiement d'un contingent de gardes des Nations Unies chargés de protéger le personnel et les biens de l'ONU, d'assumer un certain degré de sécurité et de stabilité et de fournir un "soutien moral" dans le domaine humanitaire; et la mise en place d'un système grâce auquel un pays doté de ressources suffisantes peut assumer la responsabilité de s'occuper des groupes vulnérables à l'intérieur de ses frontières.

4. Les activités humanitaires du programme interinstitutions en Iraq sont régies par un Mémoire d'accord que le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq et le Représentant exécutif ont signé à Bagdad le 18 avril 1991. Les besoins, les objectifs et la structure du programme sont définis de façon détaillée dans l'appel en faveur d'une action humanitaire urgente lancé par le Représentant exécutif le 15 mai 1991. Une évaluation détaillée des besoins humanitaires de l'Iraq a été présentée le 15 juillet dans le rapport de la mission dirigée par le Représentant exécutif, qui a fait en particulier le point de la situation dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de la santé, de l'alimentation et de l'énergie. Dans l'appel qu'il a lancé au mois de juin, à la suite d'une mise à jour des données sur lesquelles se fondait son appel de mai pour tenir compte des ressources nécessaires à l'établissement d'un contingent de gardes des Nations Unies, le Représentant exécutif demandait 460,3 millions de dollars, dont 285,6 millions de dollars avaient été reçus au 29 octobre 1991. Les résultats les plus significatifs du programme sont récapitulés ci-après. Le présent rapport est présenté conformément à la résolution 1991/5 du Conseil économique et social, en date du 30 mai 1991.

II. REFUGIES ET RAPATRIEMENT

5. En avril et mai de cette année, 1,4 million d'Iraqiens se sont réfugiés en République islamique d'Iran et 450 000 autres en Turquie. A la fin d'août, à peine cinq mois plus tard, tous ces réfugiés, sauf 124 300, étaient rentrés dans leurs régions d'origine, la plupart d'entre eux mettant à profit les réseaux de centres humanitaires des Nations Unies (UNHIC), les stations mobiles et les couloirs bleus conçus et mis en place par l'Organisation des Nations Unies, encouragés en cela par le "soutien moral" et la stabilité assurés par les gardes des Nations Unies. Si l'on songe au sort qui est généralement celui des réfugiés à travers le monde, qui passent parfois des années, voire des dizaines d'années, dans des camps de réfugiés, loin de leurs foyers, ce retour rapide et librement consenti était un véritable exploit.

6. Depuis l'apparition de la situation d'urgence jusqu'à la stabilisation de la situation en juin, l'objectif principal a été de prendre en charge les réfugiés jusqu'à ce qu'ils puissent regagner leur foyer. A cette fin, des couvertures, des tentes, des aliments à forte teneur en protéine, d'autres fournitures et matériel de secours et des services de base (eau salubre, assainissement et soins de santé) ont été fournis. A partir d'avril, les forces militaires coalisées, les Gouvernements turc et iranien et ainsi que des organisations privées ont monté une opération d'envergure pour compléter les efforts des organismes des Nations Unies en vue de sauver la vie des réfugiés.

7. Les activités auxquelles s'est livré le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) depuis juin ont porté essentiellement sur le rapatriement et la protection des réfugiés, ainsi que sur l'exécution de projets de courte durée dans le domaine de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau. En octobre, le HCR a commencé à exécuter un programme de préparation aux mois d'hiver, qui constitue la pièce maîtresse de son intervention actuelle, pour fournir un abri aux réfugiés qui sont restés dans les gouvernorats de Dohouk, d'Arbil et de Sulaimaniya.

8. Pour sa part, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a contribué à ces efforts en dépêchant des missions techniques pour évaluer les besoins sanitaires de quelque 500 000 Kurdes qui s'étaient réfugiés en Turquie et pour superviser l'assistance qui leur est fournie. Ces équipes sont déployées le long de la frontière iraquo-turque où elles organisent des stages de formation au secours d'urgence à l'intention du personnel local et coordonnent l'élément sanitaire des opérations des Nations Unies.

9. Tous les camps sauf un ayant été fermés en Turquie, ce sont les interventions dans des zones situées en Iraq et en République islamique d'Iran qui bénéficient maintenant de la priorité.

10. Dans le nord-ouest de l'Iraq, le HCR assume la responsabilité de toutes les activités d'assistance depuis le départ des forces armées coalisées le 7 juin. Coopérant étroitement avec les autres organismes des Nations Unies, notamment le Bureau du Représentant exécutif, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organisations non gouvernementales, le HCR a mené à bien l'opération de réintégration des rapatriés.

11. Quelque 250 000 réfugiés tentent de rentrer dans leurs villages ancestraux le long de la frontière dans les zones contrôlées par les Kurdes. Bon nombre d'entre eux vivent dans des abris temporaires, hésitant à rejoindre les centres de peuplement contrôlés par le Gouvernement. Le HCR, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations privées, a fourni une assistance de base pour assurer la survie de ces personnes durant la période visée dans l'appel du Représentant exécutif.

12. Le programme interinstitutions d'assistance humanitaire a mis en place un réseau de 34 entrepôts, permanents et mobiles, dans 13 localités différentes de l'Iraq, pour l'entreposage et la distribution du matériel nécessaire aux secours d'urgence. Ce réseau a été approvisionné par voie aérienne via Bagdad et par voie terrestre à partir de la Turquie et de la Jordanie ou via ces pays.

13. Pour répondre aux besoins domestiques immédiats des personnes regagnant l'Iraq à partir de l'Iran ou de la Turquie, le HCR a mis au point et distribué un "panier" de secours de base comprenant des jerricanes, des réchauds, des seaux et du savon. Des tentes, des couvertures et des toiles en plastique ont également été distribuées au début de juillet aux rapatriés qui ne disposaient d'aucun abri.

14. Afin d'approvisionner en eau salubre les zones où les rapatriés se sont installés, un vaste programme de remise en état des réseaux d'approvisionnement en eau a été lancé. Les travaux de planification en vue de l'achat et de l'installation des groupes électrogènes, pompes et tuyaux nécessaires aux réseaux d'adduction d'eau d'au moins 50 villages et villes, sont achevés. Des trousseaux pour l'analyse de l'eau ont également été fournies aux ingénieurs hydrauliciens dans le cadre des projets de remise en état des réseaux d'adduction d'eau.

15. Pour compléter les fournitures apportées par l'UNICEF et l'OMS, le HCR a procédé à des enquêtes nutritionnelles et fourni des trousseaux de fournitures sanitaires de base et d'urgence aux dispensaires mis en place pour fournir des soins médicaux immédiats aux rapatriés. Du sérum pour le traitement des morsures de serpent, des piqûres de scorpion et du tétanos - très répandus dans les régions septentrionales - a été acheté conjointement par l'OMS et le HCR aux fins de distribution dans les dispensaires locaux. Le HCR a fait appel à une organisation non gouvernementale pour distribuer des produits pharmaceutiques aux populations nécessiteuses dans le nord de l'Iraq.

16. Le HCR, l'UNICEF et l'OMS ont coopéré étroitement avec le Ministère de la santé pour renforcer et développer les systèmes de soins de santé dans les gouvernorats de Dohouk, d'Arbil et de Sulaimaniya. Des médicaments et du matériel médical ont été distribués dans les dispensaires des communautés où les rapatriés se sont installés et des travaux de rénovation en préparation aux mois d'hiver ont commencé dans une vingtaine de services de santé.

17. L'OIM a contribué au rapatriement des Iraquiens déplacés en Turquie et en République islamique d'Iran, au transport de ces personnes, sur territoire iraquien, à partir des zones frontalières jusqu'aux régions d'origine des intéressés, et au rapatriement des ressortissants de pays tiers. Depuis janvier, plus de 500 000 personnes ont bénéficié de ces opérations.

III. ASSISTANCE HUMANITAIRE D'URGENCE EN IRAQ

18. Dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, il s'est agi dans l'ensemble d'acheminer les apports fournis par la communauté internationale pour aider l'Iraq à remettre en état ses systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

19. Pour lutter contre les maladies diarrhéiques, l'UNICEF a fourni plus de 8 millions de sachets de sels de réhydratation par voie buccale à des centres de santé et hôpitaux dans tout le pays. En outre, des stages et des cours d'orientation ont été organisés dans plusieurs gouvernorats à l'intention de ceux qui participent aux programmes de lutte contre les maladies diarrhéiques. Un stage de formation de moniteurs a aussi été mené à bien, touchant 30 moniteurs. Des services de thérapie de réhydratation par voie buccale et de nutrition ont été mis en place dans de nombreux centres de santé.

20. Pendant toute la période considérée, l'une des priorités de l'UNICEF et de l'OMS a consisté à fournir d'urgence des médicaments essentiels. A ce jour, l'UNICEF a fourni des médicaments essentiels et 275 trousseaux d'urgence,

qui permettent de répondre aux besoins de 10 000 personnes pendant trois mois. Au total, plus de 1 000 tonnes de fournitures médicales ont été distribuées. Les médicaments ont été envoyés à Bagdad et dans d'autres gouvernorats.

21. Pour lutter contre les maladies transmissibles, l'UNICEF a fourni aux services locaux de santé une assistance technique en matière de surveillance des maladies. Diverses interventions, notamment des activités de surveillance localisées et des analyses de laboratoire, ont été lancées pour faciliter le dépistage des maladies transmissibles et lutter contre elles. Ainsi, des systèmes de surveillance ont été mis en place dans 11 centres de santé à Bagdad. D'autres interventions sont envisagées ailleurs dans le pays.

22. En mars 1991, les activités du Programme élargi de vaccination ont repris dans 81 centres à Bagdad; dans les semaines qui ont suivi, le programme s'est rapidement développé dans tout le pays. A ce jour, l'UNICEF a fourni plus de 2,5 millions de doses de vaccins contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos, de BCG, et de vaccins contre la polio, la rougeole et le tétanos, ainsi que des fournitures et du matériel. Environ 850 centres de santé dans le pays ont reçu un équipement leur permettant de fournir des services d'immunisation dans le cadre d'une campagne spéciale commencée en octobre 1991.

23. Au total, 81 Volontaires des Nations Unies ont été déployés - ou étaient en cours de recrutement - pendant la période visée par l'appel. Ce programme a permis que du personnel indispensable soit envoyé rapidement sur place lors du stade initial du programme d'assistance humanitaire d'urgence. La plupart de ces volontaires ont été affectés en Iraq proprement dit et les autres en Turquie, en République islamique d'Iran, en République arabe syrienne et en Jordanie, travaillant avec le PAM, l'UNICEF, le HCR, le Groupe de coordination des secours en Iraq, l'Organisation internationale pour les migrations et l'OMS. Au total, ils ont fourni au programme humanitaire 273 mois de travail.

IV. AIDE ALIMENTAIRE

24. A partir d'avril 1991, des secours alimentaires ont été fournis par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à des groupes vulnérables victimes de la guerre en Iraq (ces secours ont été prélevés sur des stocks en Jordanie). Ce programme a permis de fournir des vivres à des groupes de population vulnérables, par l'intermédiaire d'institutions iraqiennes - orphelinats, jardins d'enfants, maisons de retraite, centres de santé - ainsi qu'à des réfugiés iraniens se trouvant dans un camp de réfugiés. En outre, le PAM a fourni des secours alimentaires à des indigents dans le cadre du système iraquien de protection sociale, ainsi qu'à des personnes déplacées dans le nord et dans le sud de l'Iraq.

Les bénéficiaires se répartissaient comme suit :

Institutions	80 000
Indigents	600 000
Réfugiés	55 000
Personnes déplacées	500 000
Total	<u>1 235 000</u>

25. Le PAM, en coopération avec le HCR, a mis en place des programmes de secours alimentaire le long de la frontière iranienne, dans la région kurde. Ces programmes, lancés en avril, visaient au départ 1 million de personnes dans les cinq provinces frontalières de l'Iran, et ont par la suite été réduits à mesure que les réfugiés revenaient en Iraq. A partir du mois de mai, le PAM a assuré le transport jusqu'à des points de distribution éloignés situés dans les provinces du Nord. Au total, 80 000 tonnes environ ont été distribuées dans le cadre des programmes du PAM.

26. En 1991, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé des pulvérisations d'insecticides dans le nord de l'Iraq, pour débarrasser les champs de blé de la punaise des céréales. Selon des indications provenant du ministère iraquien de l'agriculture, l'efficacité du traitement a été de l'ordre de 90 à 95 %. Quatre-vingt-dix mille hectares environ ont été traités par six hélicoptères en 10 jours, dans le cadre de ces opérations organisées par la FAC. En outre, le Bureau des opérations spéciales de secours (ORSO) de la FAO a formulé et mené à bien des activités de secours visant à fournir d'urgence des graines de légumes, des médicaments et vaccins vétérinaires et des bâches de plastique pour couvrir les serres.

V. KOWEÏT

27. Au Koweït, le programme humanitaire a été marqué par un progrès très net, la fermeture du camp d'Abdali, qui avait été créé par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge pour accueillir des personnes déplacées du fait de la guerre du Golfe, essentiellement des Palestiniens et des Bédouins. Au plus fort de la crise, ce camp abritait environ 10 000 personnes déplacées. Le 10 octobre, ses 71^e derniers occupants en sont partis : 588 Bédouins ont été autorisés à rester au Koweït, 59 Iraquiens et Jordaniens sont rentrés volontairement dans leur pays d'origine, 43 Iraquiens sont restés au Koweït pour y rejoindre des membres de leur famille et 22 réfugiés ont été réinstallés en Scandinavie par le HCR. Le 11 octobre, le camp a été démantelé.

VI. CONTINGENT DE GARDES DES NATIONS UNIES

28. L'accord concernant le déploiement d'un Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq a été signé à Bagdad le 24 mai 1991 et a été incorporé, sous forme d'annexe, au mémorandum d'accord. Cet accord a été crucial pour que les opérations humanitaires menées dans le nord du pays puissent être

transférées des forces de coalition aux Nations Unies et pour qu'un climat de sécurité y soit instauré par la suite. L'effectif total autorisé - 500 gardes, représentant 35 nationalités - a été déployé en octobre 1991.

29. Les gardes des Nations Unies ont contribué à assurer la protection du personnel participant au programme humanitaire interorganisations, des biens des Nations Unies, des entrepôts et des bureaux et, récemment, des convois de 1 500 camions du HCR destinés à préparer l'hiver. Des patrouilles sont organisées 24 heures sur 24 dans les zones d'opérations, couvrant 400 000 kilomètres au total. En outre, les gardes sont tenus de faire rapport sur tout incident qui pourrait avoir des conséquences sur la situation de la sécurité et sur la bonne exécution du programme humanitaire. De cette façon, ils assurent l'attention constante de la communauté internationale et représentent un élément de stabilité dans une situation explosive. En fait, leur présence constitue une sorte de "force morale" : à plusieurs reprises, ils ont aidé à éviter des heurts, des conflits et des morts.

30. La structure du Contingent est la suivante : un quartier général, situé à Bagdad, et quatre secteurs situés dans le nord et dans le sud de l'Iraq, eux-mêmes divisés en quartiers généraux de secteurs et en sous-secteurs, auxquels les gardes sont affectés par roulement. Le quartier général de Bagdad, composé de 10 gardes, regroupe les services suivants : opérations, administration/appui logistique et contrôle des mouvements. Dans le nord, les gardes sont déployés dans les trois secteurs suivants : Sulaimaniya (sous-secteurs de Ranya, Said Sadiq et Kalar), Arbil (sous-secteur de Sadiq) et Dohouk (sous-secteurs d'Amadia et Zhako); dans le sud, les gardes sont stationnés actuellement à Bassorah et vont être déployés dans le sous-secteur d'Amara.

VII. CONCLUSION

31. Le mandat confié au Représentant exécutif étant purement humanitaire, le programme interorganisations a toujours été axé sur les besoins des groupes les plus vulnérables dans l'ensemble du pays et il continuera à l'être.

32. Etant donné le nombre de crises à caractère humanitaire qui appellent d'urgence l'attention de la communauté internationale et étant donné aussi les ressources très limitées dont on dispose pour y faire face, il ne serait ni juste ni réaliste de continuer à demander un financement à l'intention d'un pays qui était - et qui est encore - capable de nourrir sa population et de veiller à ce que les besoins de celle-ci soient satisfaits. C'est pour cette raison que, dans le rapport de la mission qu'il avait dirigée, le Représentant exécutif avait proposé que l'on convienne d'un mécanisme permettant d'utiliser les ressources de l'Iraq pour financer les besoins essentiels de la population civile selon les conditions posées par la communauté internationale. Le 15 août, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 706 (1991), qui autorise la vente de 1,6 milliard de dollars de pétrole, les deux tiers environ de cette somme devant servir à satisfaire les besoins humanitaires en Iraq. Le Gouvernement iraquien n'a toujours pas fait savoir s'il était disposé à appliquer les arrangements énoncés dans cette résolution.

33. Le mémorandum d'accord régissant les activités du programme vient à expiration le 31 décembre 1991. Dans le dernier paragraphe du mémorandum il est dit : "Deux semaines avant l'expiration de ladite période, les dispositions [du mémorandum] et leurs modalités d'application seront réexaminées en vue de déterminer s'il est nécessaire d'en prolonger l'application".

ANNEXE

Calendrier des événements intéressant le bureau
du Représentant exécutif (1991)

- 9 avril Nomination de Sadruddin Aga Khan en tant que Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du Programme d'assistance humanitaire des Nations Unies pour l'Iraq, le Koweït et les zones frontalières iraquo-iraniennes et iraquo-turques
- 14-18 avril Mission du Représentant exécutif à Bagdad
- 18 avril Signature à Bagdad du Mémoire d'accord entre l'ONU et le Gouvernement iraquien
- 7-14 mai Mission du Représentant exécutif dans la région
- 15 mai Lancement de l'appel en vue d'une action humanitaire d'urgence
- 18 mai Départ du premier contingent de gardes des Nations Unies
- 25 mai Parution du mémorandum créant le contingent de gardes des Nations Unies
- 12 juin Publication de la version mise à jour de l'appel en vue d'une action humanitaire d'urgence; Conférence pour les annonces de contributions
- 12-13 juin Réunion des chefs de secrétariat des organismes participant au programme interinstitutions, présidée par le Secrétaire général; décision d'entreprendre la mission d'évaluation de juillet (réunion du CAC)
- 29 juin-13 juillet Mission d'évaluation entreprise par le Représentant exécutif dans la région
- 15 juillet Publication du rapport de la mission du Représentant exécutif
- 22 juillet Le Comité des sanctions entend le Représentant exécutif et d'autres membres de la mission
- 31 juillet Réunion des chefs de secrétariat des organismes participant au programme interinstitutions consacrée au Koweït
- 15 août Adoption de la résolution 706 (1991) du Conseil de sécurité
- 1er septembre Publication du plan d'action mis à jour
- 4 septembre Présentation du rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 1 de la résolution 706 (1991) du Conseil de sécurité

- 19 septembre Adoption de la résolution 712 (1991) du Conseil de sécurité
- 3 octobre Déploiement de l'effectif total des gardes des Nations Unies
(500 gardes)
- 15 décembre Renégociation du Mémorandum d'accord
(environ)
- 31 décembre Expiration du Mémorandum d'accord
